

BAREME D'HONORAIRES

Aucun barème et aucun frais ne sont dus avant la conclusion d'un contrat. TVA en vigueur 20%.

HONORAIRES DE TRANSACTION

Montant des honoraires maximum TTC, en pourcentage du prix de vente, calcul arrondi à la centaine inférieure. Pour les viagers, le pourcentage s'applique sur la valeur vénale du bien. Ces honoraires maximums comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique. Les honoraires maximums d'agence, sauf convention expresse différente entre les parties et indiqués au mandat, sont à la charge du **Vendeur**. En cas de baisse de prix, le pourcentage de la tranche initiale continue de s'appliquer.

BIENS A USAGE D'HABITATION, TERRAINS, PARTS DE SCI, GARAGES ET PLACES DE PARKING

PRIX DE VENTE (tranches non cumulatives)	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 100 000 € (avec un minimum de 3 500 € TTC)	8.0 %
De 100 001 € à 150 000 € inclus	7.0 %
De 150 001 € à 200 000 € inclus	6.0 %
De 200 001 € à 400 000 € inclus	5.5 %
De 400 001 € à 600 000 € inclus	5.0 %
De 600 001 € à 800 000 € inclus	4.5 %
Au-delà de 800 001 € inclus	4,0 %

VENTE ENTREPRISES ET COMMERCE, LOCAUX PROFESSIONNELS, FONDS DE COMMERCE

PRIX DE VENTE (tranches non cumulatives)	HONORAIRES TTC
De 1 € à 50 000 € inclus (avec un minimum de 4 500 € TTC)	10,0 %
De 50 000 € à 200 000 € inclus	9,0 %
De 200 001 € à 600 000 € inclus	8,0 %
De 600 001 € à 1 000 000 € inclus	7,0 %
Au-delà de 1 000 001 € inclus	6,0 %

Mise à jour du 08/04/2024